

Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

5

Total votants :

54

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 5 septembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le jeudi 12 septembre 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHÉLÉMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marc DELPOSEN à Jeannine SUAREZ
Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT
Patrick SOLEILLANT à Bernard VIGNAUD
Frédérique BARADUC à Philippe OSSEDAT
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Daniel LAFAY, André IMBERDIS, Carine BRODIN, Paul SABATIER, Pierre ROZE.

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Nadine GOUILLOUX

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA TERRITORIAL
DE GESTION DES DÉCHETS ORGANIQUES (STGDO)

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation relative aux biodéchets et conformément aux enjeux du VALORDOM 2 et de la labellisation Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG), le VALTOM a validé le 20 juin 2019 un Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO).

Les objectifs du STGDO sont d'optimiser la réduction, la valorisation et les coûts des biodéchets en:

- articulant les solutions possibles de prévention (lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage individuel ou collectif, broyage,...) et de valorisation ;
- sécurisant l'alimentation qualitative et quantitative de l'unité de méthanisation du VALTOM.

Ainsi, le STGDO comprend un plan d'actions tenant compte :

- des obligations réglementaires :
 - tri à la source des biodéchets pour tous au 1^{er} janvier 2024,
 - - 50% de gaspillage alimentaire en 2030,
 - 55% de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes en 2020, 65% en 2025.
- de la pression fiscale grandissante :
 - augmentation de la TGAP : surcoût annuel estimé à 2,5 M€ à partir de 2021,
 - menace de suppression des sites de stockage en Auvergne en 2025 lié au projet de plan régional déchets : surcoût annuel estimé à 5,2 M € à partir de 2026.

Les objectifs à atteindre d'ici 2024 du STGDO, validés lors du comité syndical du VALTOM du 14 juin 2018, sont les suivants :

- - 50% de biodéchets dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR),
- 3 fois plus de biodéchets alimentaires orientés vers le pôle Vernéa,
- - 12% de déchets verts accueillis en déchèteries.

Le plan d'actions passe par le renforcement d'actions existantes et par le déploiement de nouvelles actions, dont :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire :
 - dispositif de communication vers les foyers,
 - restauration collective,
- la collecte des biodéchets :
 - collecte de gros producteurs,
 - collecte en porte à porte,
 - collecte en point d'apport,
- la création d'un réseau de maitres et guides composteurs,
- le compostage :
 - compostage individuel de jardin,
 - compostage en pied d'immeuble,
 - compostage de quartier,
 - compostage en établissement,
- la gestion des déchets verts :
 - broyage à domicile et déchets verts,
 - broyage sur aire d'apport,
 - jardinage au naturel,

- compostage des tontes,
- compostage en cimetière.

La mise en œuvre de ce plan d'actions répond aussi aux enjeux suivants :

- financiers :
 - maîtriser à coût équivalent l'impact de la hausse de la fiscalité et les variations de coûts de collecte et de traitement prévues d'ici 2025,
 - anticiper et limiter l'impact de l'augmentation de la taxe déchets à partir de 2021 à 2025,
 - augmenter les recettes liées à la valorisation,
- socio-économiques :
 - dynamiser le territoire via la création d'une trentaine d'emplois non délocalisables à horizon 2024,
 - investir à coût équivalent dans le développement durable du territoire,
- environnementaux :
 - anticiper des obligations réglementaires,
 - déployer un schéma global d'économie circulaire,
 - optimiser le service de tri,
 - améliorer la valorisation des biodéchets.

En conclusion, la mise en œuvre du STGDO vise :

- la création d'une trentaine d'emplois en faveur de l'économie circulaire non-délocalisables,
- une démultiplication de l'ambition économie circulaire,
- une utilisation optimisée du méthaniseur du pôle Vernéa,
- un équilibre coûts générés/coûts évités hors subventions,
- un impact environnemental fort.

Ainsi, le VALTOM et ses collectivités adhérentes ont exprimé le souhait de s'engager ensemble dans le déploiement des actions et moyens nécessaires à la mise en œuvre du STGDO sur les territoires, dont notamment la création d'un réseau de maîtres composteurs du VALTOM estimé à 9 Equivalent Temps Plein (ETP), répartis sur les territoires des collectivités adhérentes et la création d'un ETP en vue de la coordination des actions à mener sur les déchets verts.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le Schéma territorial de gestion des déchets organiques (STGDO) ;
- **Approuve** la mise en œuvre du plan d'actions suivant :
 - Mener des opérations de sensibilisation à la lutte contre le Gaspillage Alimentaire,
 - Structurer le réseau des maîtres composteurs et la gestion de proximité des déchets verts,
 - Favoriser l'installation de dispositifs de compostage (d'ici 2024 : 5 359 composteurs individuels de jardin, 32 composteurs en pied d'immeuble, 28 composteurs de quartier, 37 composteurs en établissement dont 10 composteurs de grande capacité),
 - Sensibiliser au jardinage au naturel ;
- **Approuve** l'accompagnement des Communes dans la mise en œuvre d'actions de broyage telles que définies dans le STGDO (maillage du territoire en plateformes de broyage communales, déploiement de services de broyages pour les usagers et les Communes) ;

- **Sollicite** toutes subventions potentielles liées à la mise en œuvre du STGDO, notamment auprès de l'ADEME, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ou des fonds européens ;
- **Autorise** le Président pour signer tous documents relatifs à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 49	Représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre :	
Abstention :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

